

Nom : _____

Courriel : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ___/___/___

Téléphone : ___/___/___/___/___

Age : _____

Cette fiche devra être transmise, **au minimum UN MOIS avant le début de votre stage**, au Centre de Santé Universitaire, à l'adresse suivante : csu.infirmierie@univ-cotedazur.fr.

ATTENTION ! À défaut de respecter ces conditions, **vous ne serez pas autorisé(e) à débiter votre stage**. Les démarches administratives pouvant être longues, il est fortement recommandé **d'anticiper au maximum**.

Je soussigné Dr _____ atteste que l'étudiant susmentionné a été vacciné et est à jour de ses rappels :

Diphtérie – Tétanos – Polio (dTP) / Diphtérie-Tétanos-Polio-Coqueluche (dTPca)

Dernier rappel => Date : ___/___/___

Nom : _____

Est immunisé(e) contre l'hépatite B :

Les différents schémas complets :

- **Soit classique 3 doses (recommandé)** : 2 doses à 1 mois d'intervalle, la 3^{ème} au moins 5 mois après la 2^{ème} dose
- Soit à l'adolescence (de 11 à 15 ans) : 2 doses espacées de 6 mois
- Soit accéléré : 3 doses en 21 jours (J0, J7, J21), rappel à 1 an

Hépatite B (schéma vaccinal complet + sérologie hépatite B) *

⇒ Première dose : Date : ___/___/___ Nom : _____

⇒ Deuxième dose : Date : ___/___/___ Nom : _____

⇒ Troisième dose : Date : ___/___/___ Nom : _____

⇒ Injections supplémentaires : Date : ___/___/___ Nom : _____

Date : ___/___/___ Nom : _____

Date : ___/___/___ Nom : _____

Sérologie Hépatite B complète (à joindre à ce document) :

Il est rappelé que la réalisation d'un schéma vaccinal complet est indispensable avant tout contrôle sérologique, sauf circonstances particulières (par exemple vaccination déjà réalisée mais dont les preuves ont disparu, nombre de doses déjà reçues inconnues).

(<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=37911>)

Date : ___/___/___

AC anti-HBs :

AC anti-HBc :

Ag HBS :

Test tuberculinique de moins d'un an (vaccination non obligatoire à compter du 1^{er} avril 2019)

BCG Nom : _____

Date : ___/___/___

Date du test : ___/___/___ (Lecture 48-72h après)

Taille de l'induration en mm :

*En cas d'IDR >5 mm, le Centre de Santé Universitaire indiquera à l'étudiant la démarche à suivre

Suite au dos...

Vaccination ROR ** Obligation d'immunisation (infection ou vaccination) contre la rougeole pour les professionnels et étudiants des secteurs sanitaires et médico-sociaux

⇒ Date vaccination : 1ère dose ___/___/___ 2ème dose : ___/___/___
⇒ Rougeole maladie : Date : ___/___/___

Autres vaccinations recommandées pour les étudiants en santé :

- COVID 19
- Grippe
- Méningite ACWY et Méningite B (pour les moins de 24 ans)
- Varicelle (si absence d'antécédent de maladie)

A _____, le _____ Signature et cachet du médecin

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

*Vaccination contre l'hépatite B

Un titre d'anticorps anti-HBs ≥ 10 UI/l, mesuré quatre à huit semaines après la 3e dose de primo-vaccination (ou après le rappel de douze mois en cas de schéma accéléré), est retenu internationalement comme seuil d'immunisation

Plus d'infos :

<https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Recommandations-vaccinales-specifiques/Professionnels-exposes-a-des-risques-specifiques/Professionnels-de-sante>
<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=37911>

**Vaccination contre la rougeole

Les personnes nées avant 1980, non vaccinées et sans antécédent connu de rougeole ou de rubéole, qui exercent des professions de santé en formation doivent recevoir une dose de vaccin trivalent rougeole-oreillons-rubéole.

La loi de financement pour la sécurité sociale 2026 a instauré une obligation d'immunisation (infection ou vaccination) contre la rougeole pour les professionnels et étudiants des secteurs sanitaires et médico-sociaux, ainsi que pour les professionnels de la petite enfance à leur entrée en formation ou lors de leur entrée en fonction. La liste des professionnels concernés, ainsi que les modalités de mises en œuvre, seront précisées courant 2026 par voie

Réglementaire. <https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Toutes-les-actualites/Nouveautes-du-calendrier-vaccinal-2026>

Schéma vaccinal :

- Personnes nées depuis 1980 et âgées de plus de 18 mois : rattrapage pour obtenir, au total, deux doses de vaccin trivalent ROR (avec un délai minimal d'un mois entre les doses), quels que soient les antécédents vis-à-vis des trois maladies.
- En cas de méconnaissance du statut vaccinal, il est recommandé de réaliser deux doses à au moins un mois d'intervalle, sans sérologie préalable. Il n'y a aucun risque à vacciner une personne déjà immunisée.